



Lettre de Claire Dufour, Maire de Reillanne

Stratégie foncière : îlot du château et quartier durable

Chers Reillannaises, chers Reillannais,

Je tiens à vous informer de l'évolution de deux projets importants abordés déjà dans plusieurs bulletins municipaux.

Réhabilitation de l'Îlot du château

Situé sur la place de la Libération au centre du village et sur la place aux Herbes, cet îlot du château présente depuis plusieurs années de graves détériorations des bâtiments qui le composent. Faute de prise en charge conséquente et devant l'importance des travaux à prévoir, l'intervention de la commune est devenue indispensable. L'état de péril est évident et notre municipalité souhaite exercer pleinement ses responsabilités sur cet ouvrage. De plus, les pouvoirs publics nous invitent à agir. Depuis plus de 2 ans des études sont menées sur ce dossier, portées et subventionnées en partie par la Communauté de communes (CCHPPB) propriétaire de certaines parcelles, notamment la boucherie.

La commune doit prendre en compte la complexité de l'opération, la nécessité incontournable d'une intervention rapide et trouver les moyens d'apporter une réponse pérenne à cette situation. Le conseil municipal a décidé que la Communauté de communes assurera le portage des opérations via une délégation de maîtrise d'ouvrage en partenariat étroit avec les élus de Reillanne.

Outre la CCHPPB, la municipalité est accompagnée par différents partenaires techniques et financiers Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) qui nous soutiendront pour requalifier cet îlot.

Ce projet de reconversion en logements nécessitera des travaux d'envergure, une rénovation importante de la structure ainsi que des aménagements intérieurs.

Les locaux commerciaux (boucherie) seront bien sûr conservés. L'accompagnement des propriétaires habitants sera pris en charge dans tous les aspects de la procédure.

Afin de réaliser l'opération de portage public, l'acquisition foncière par le biais de l'EPFR semble indispensable.

L'ensemble des élus de notre Conseil Municipal accueille favorablement ce projet attendu et espéré depuis des décennies. Il s'agit de la rénovation d'un bâtiment historique emblématique de la place de la Libération qui participera à la mise en valeur du centre de notre village.

.../...

Quartier Durable

Un autre projet, tenant à cœur à l'équipe municipale s'est imposé à nous à la suite du constat que nous faisons depuis quelques années sur la question du logement à Reillanne :

- Nos anciens sont trop nombreux à être logés dans des habitations mal chauffées et pas toujours très accessibles.
- Les jeunes Reillannais.es ont de grosses difficultés à s'installer dans des conditions financières acceptables. En mairie la liste des demandes de logements à loyers modestes s'allonge.
- Notre parc locatif communal est trop faible pour satisfaire ces demandes légitimes de nos concitoyens.nes.

De plus, la nécessité d'un habitat à faible coût énergétique et à forte valeur environnementale est aujourd'hui indispensable. Il s'agit d'un projet de solidarité envers les anciennes et nouvelles générations aussi bien dans le secteur de l'habitat que de l'activité économique.

En 2016 notre commune s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les quartiers durables lancé par l'État et la Région. Notre commune a été retenue parmi d'autres dans le département.

Le souhait de la municipalité est de porter un projet à forte valeur environnementale prenant en compte l'urgence climatique et écologique. Cette opération entre dans le cadre d'une politique de développement soutenable afin de répondre à la fois aux besoins du village et de ses habitants, ainsi que la nécessité urgente de mise en œuvre des bonnes pratiques respectueuses de la nature.

Elle se développe et se décline sur un terrain de 1.8 hectares situé entre la montée du Cai et le chemin du Largue, les priorités retenues permettront la création :

- de logements à loyers conventionnés et à haute performance énergétique,
- d'ateliers artisanaux ainsi que d'un local pour une petite entreprise du village,
- d'un logement d'habitat partagé pour des seniors (initiative privée),
- d'un collectif d'auto-constructions écologiques.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase pré-opérationnelle. Celle-ci consiste dans la mise en œuvre et le lancement d'un concours d'architectes. Par la suite, les 3 cabinets retenus fourniront leurs propositions et esquisses en termes de conception et d'urbanisation d'ici fin novembre. Cette opération est principalement financée par l'État, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement, Logement), la Fondation de France et la commune.

Ces derniers sont parties prenantes du jury qui suivra le projet jusqu'à son développement, accompagnés par le PNRL (Parc du Luberon), le Conseil Régional, le CEREMA (organisme public d'appui technique aux collectivités), la DDT, l'EPF et l'association « la preuve par 7 ». Le projet encadré par ces partenaires publics doit répondre à la charte nationale des quartiers durables ainsi qu'aux critères de l'appel à manifestation d'intérêt (DREAL Région).

La municipalité a le plaisir de vous convier à l'exposition du travail rendu par les architectes en salle du conseil à la mairie du 2 au 13 décembre 2019 inclus.

Deux permanences seront tenues par les élu(e)s les mercredis 4 et 11 décembre afin de répondre à vos questions et remarques.

Moi-même et l'ensemble des élu(e)s nous réjouissons de voir naître ce projet éco-ambitieux qui répondra là encore, nous l'espérons, aux attentes de nombreux reillannais et reillannaises.

Claire Dufour